

CENTRALES VILLAGEOISES
FAUCIGNY GENEVOIS - CITOYENERGIE



ASSEMBLEE GENERALE

27 JUIN 2020

Présents

Etaient présents, du collège citoyen et actionnaires :

- Francis Amacher
- Vincent Baudoin
- Sarah Berndt
- René-Pierre Chemama
- Christian Constantin
- Pierre-Jean Crastes
- Anne-Marie Debiesse
- Yves Dieulesaint
- Corinne Gatineau
- Jean-Louis Goulin
- Florent Gressard
- Isabelle Hochstaetter
- Martine Léger
- Giovanni Leone de Magistris
- Joan-Claire Mappus
- Stéphane Mermin
- Andreas Müller
- Sylvie Penz
- Sophie Renon
- Michel Rioche
- Jean-Louis Rosset
- Daniel Sanchez
- Nicolas Trubert

Excusés : Michel Beck, Emilien Bouchet (ENERCOOP), Thierry Des Diguères, Damien Gaucherand, Noémie Poise (AURAZÉ).

Nous remercions Etienne Jouin, coordinateur du réseau de l'Association des Centrales Villageoises, pour sa présence.

Modalités du vote et participation

Le vote a été organisé en ligne du 25 mai au 26 juin conformément à l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020.

162 actionnaires ont été consultés, 103 ont répondu soit une participation de 63%. 100% des personnes ayant votés font partie du collège des citoyens actionnaires.

Pour rappel, il n'y a pas de quorum dans les statuts.

VOTES DES RESOLUTIONS

1. Approbation du rapport d'activité 2019.

Pour	Contre	Absentions	Nuls
99	0	2	2

2. Approbation du rapport de gestion 2019 et la proposition d'affectation du résultat

Pour	Contre	Absentions	Nuls
99	0	2	2

3. Approbation du passage en phase travaux

Pour	Contre	Absentions	Nuls
100	0	1	2

4. Approbation de l'extension du territoire d'intervention de CitoyENERgie à celui d'Annemasse Agglo.

Pour	Contre	Absentions	Nuls
93	1	7	2

5. Approbation de la candidature de Michel Beck au conseil de gestion.

Pour	Contre	Absentions	Nuls
96	1	4	2

6. Approbation de la candidature de Sophie Renon au conseil de gestion.

Pour	Contre	Absentions	Nuls
97	1	3	2

7. Approbation de la candidature de Daniel Sanchez au conseil de gestion

Pour	Contre	Absentions	Nuls
96	1	4	2

8. Approbation de la résolution « Pouvoir pour formalités »

Pour	Contre	Absentions	Nuls
99	0	2	2

TOUTES LES RESOLUTIONS ONT ETE ADOPTEES A UNE LARGE MAJORITE.

AVANCEMENT DU PROJET ET OBJECTIFS POUR 2020

État d'avancement du projet au 20 mai 2020.

Premières installations

Les premières installations devraient être réalisées au quatrième trimestre 2020 sur les toits suivants : Fromagerie Bouchet (Beaumont), Déchèterie (Neydens), Services techniques (Collonges-sous-Salève), Ecole la Rose des Vents (Reignier-Esery), Chaufferie municipale (Reignier-Esery), Gymnase (Reignier-Esery) ; il y a actuellement des réserves pour le toit de la salle des fêtes de Collonges-sous-Salève.

Convention ENEDIS

La convention avec ENEDIS a été signée en mars 2020, convention permettant de faciliter les études de raccordement pour les installations prévues.

Baux

Le bail privé avec la fromagerie Bouchet est en cours de finalisation.

Plusieurs promesses de Convention d'Occupation Temporaires (COT) ont été signées (école la rose des vents, gymnase) ; les COT pour la déchèterie et la chaufferie municipale sont en cours de rédaction.

Dossier de subvention régionale

Le dossier de subvention régional a été déposé en avril ; du fait du confinement, notre demande a été retardée ; nous avons déposé une demande pour subvention de 182 822€ pour un budget global d'environ 670 000€, correspondant à 736 kWc d'installations.

Choix de l'installateur

La consultation des entreprises est en cours ; une visite des sites avec plusieurs entreprises intéressées a eu lieu le mercredi 20 mai. Trois entreprises étaient présentes : O'Sitoit, Alpes Solaire Energie et Lumensol.

Prêt bancaire

Le dossier de présentation du projet auprès des banques a été envoyé aux banques suivantes : la Caisse d'Épargne, le Crédit Coopératif, la Banque Populaire, la NEF, et le Crédit Agricole.

QUESTIONS & ECHANGES

Avec quel outil CitoyENergie a-t-elle organisé le vote en ligne ?

Le vote a été organisé avec Odoo, qui, selon Nicolas Trubert, pourrait être un outil à utiliser par d'autres centrales villageoises.

La convention Enedis est-elle nécessaire pour se raccorder au réseau ?

La signature de cette convention a généré beaucoup de discussion au sein du Conseil de Gestion. Ce partenariat est un avantage afin d'estimer les coûts de raccordement. Aucune publicité n'a été faite par les parties à sa signature à la demande de CitoyENergie. La convention est limitée dans le temps (12 mois) et correspond à un périmètre et à une sélection de toiture.

ENEDIS étant le gestionnaire du réseau, CitoyENergie ne peut pas réaliser ses projets sans cet acteur. *(A noter qu'une partie du territoire de la commune de Pers-Jussy a un réseau d'électricité géré par un syndicat local, le SAIC).*

Par contre, CitoyENergie pourra choisir à quel acteur elle revendra l'électricité produite *(après EDF Obligation d'Achat).*

Dans quelle banque est le compte de CitoyENergie, aujourd'hui ?

Les fonds propres sont à la Caisse d'Epargne.

Quelles banques ont été consultées pour le financement des installations à venir ? Quels sont les critères pour choisir la banque ?

Les banques suivantes ont été consultées : Crédit coopératif, Caisse d'Epargne, Banque Populaire, NEF et Crédit Agricole. Plusieurs banques choisies répondent à des critères éthiques (NEF, Crédit Coopératif), d'autres pour la proximité dans le réseau et l'action en faveur de l'ESS (Caisse d'Epargne), et les dernières pour faire jouer la concurrence.

Le Crédit Coopératif n'est pas intéressé par le projet, qui est en dessous des projets que cette banque finance. Deux banques ont fait un retour à ce jour : la NEF et la Caisse d'Epargne.

Le Crédit Mutuel a-t-il été consulté ? Non. Le conseil de gestion va faire cette démarche.

Dans le montage financier, pourquoi ne pas mettre une part plus importante de capitaux propres ?

Cela revient moins cher à CitoyENergie d'emprunter aujourd'hui plutôt que d'utiliser l'ensemble de ses capitaux propres pour financer les projets.

N'y aurait-il pas un intérêt à placer les fonds non encore utilisés pour en tirer quelques intérêts ?

Cette possibilité a été analysée, mais au vu des intérêts historiquement bas, un placement ne donnerait actuellement pas de sens.

A combien s'élève le total des souscriptions (capitaux propres) ?

Le total des souscriptions s'élève à 121'600 EUR au 31.12.2019

Comment sont recyclés les panneaux ?

Il existe une réponse détaillée sur le site web de CitoyENergie, <https://www.citoyenergie.org/photovoltaique-informations-techniques/> écrite par Jean-Louis Rosset. Pour les questions relatives au photovoltaïque il existe le site réalisé par l'association HESPUL (qui est une référence dans le domaine du photovoltaïque) : <https://www.photovoltaique.info/fr/faq/detail/83/>

Ne devrait-on pas associer la production d'énergies renouvelables chez CitoyENergie à la sobriété énergétique qui est une nécessité ?

Cette proposition sera prise en compte. Dans un premier temps, un onglet dédié à ce thème va être créé sur le site Internet.

Page de l'association des Centrales Villageoises : <http://www.centralesvillageoises.fr/les-defis-declics>

Est-ce que l'on sait pourquoi Bricomarché s'est retiré ?

Le groupe "Les Mousquetaires" ne souhaite pas qu'une installation soit faite par une entreprise externe au groupe.

Quelles sont les dates prévisionnelles de mise en route des projets actuels?

Nous prévoyons un démarrage des installations pour le dernier trimestre 2020.

Est-ce que CitoyENergie a prévu d'agir dans le domaine du stockage de l'énergie solaire ?

Même si quelques technologies prometteuses et relativement respectueuses de l'environnement existent aujourd'hui sur le marché, aucune n'est suffisamment mature pour que notre coopérative citoyenne puisse agir dans ce domaine qui porte encore plus de risques économiques que la production d'énergie renouvelable qui elle est sécurisée par les tarifs d'achat garantis sur 20 ans. Nous suivons les évolutions du marché pour élargir notre domaine d'activité dans le futur dès que cela nous semble raisonnable.